

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0



Occupation du domaine public
Benne- 5 rue des Roses
Du 26/03/2026 au 30/03/2026

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure
VU	La demande de Monsieur GERARD Maxime

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques d'autoriser la pose d'une benne sur le domaine public au niveau du n°5 rue des Roses pour l'évacuation de gravats,

ARRETE

- Article 1^{er}** Monsieur GERARD est autorisé à faire installer une benne devant le n° 5 rue des Roses du 26 mars 2026 au 30 mars 2026.
- Article 2** Le stationnement des véhicules sera interdit sur les 2 emplacements marqués devant le n°5 rue des Roses.
- Article 3** Le trottoir étant impraticable, les piétons seront invités à prendre le trottoir en face.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place par le propriétaire. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, le propriétaire qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre la benne visible.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais du propriétaire qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Monsieur GERARD Maxime

Holtzheim le 24 mars 2026
Le Maire
Vincent SCHALCK

